

Information sur les considérations de droit et de fait justifiant l'absence de publicité et de mise en concurrence pour l'octroi de la convention d'occupation

Référence de l'emplacement	Dépendances Immobilières de la Chute Hydroélectrique de CIZE BOLOZON
Localisation	Commune de Corveissiat – Lieudit Chalour – Section OI Parcelle 1067 Commune de Matafelon-Granges – Lieudit Sous Roche Section OC – Parcelle 0199 Commune de Matafelon-Granges – Lieudit Champ Riond – Section OD – Parcelle 0591 Commune de Thoirette-Coisia – Lieudit Sous les Brux – Section AC – Parcelle 0026 Commune de Thoirette-Coisia – Lieudit Sous la Perouse – Section OE – Parcelle 0021 Commune de Thoirette-Coisia – Lieudit Sous la Perouse – Section OE - Parcelle 0025 Commune de Matafelon-Granges – Lieudit Le Port – Section AD – Parcelle 0038 Commune de Thoirette-Coisia – Lieudit Sous la Perouse – Section OE – Parcelle 0053 Commune de Matafelon-Granges – Lieudit Sous Roche – Section OC – Parcelle 0230
Objet de la COT	Convention d'Occupation du Domaine Public Hydroélectrique par les Ouvrages du Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Absence de redevance pour l'occupation du Domaine Public Hydroélectrique due au paiement d'une redevance globale pour l'ensemble des occupations.
<p align="center">CONSIDERATIONS DE DROIT</p> <p>Absence de publicité et de mise en concurrence de la COT fondée sur l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :</p>	Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause.
<p align="center">CONSIDERATIONS DE FAITS</p> <p>Justification concrète de la dérogation à la procédure de publicité et de mise en concurrence au regard de la COT délivrée</p>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) est le Gestionnaire du Réseau Public de Transport (RPT) conformément aux dispositions du Code de l'Energie (articles L111-40 et suivants et L321-1 et suivants). Les ouvrages faisant partie du RPT sont exploités par RTE dans le cadre d'une convention de concession signée avec l'Etat.